

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Séance publique du 11 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le onze avril à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 06 avril 2016 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Bonzon, Delette, Etchegaray, Bigé, Gay, Etcheverry, Recart, Dallet, Sorhais, Vigier et Gony.

Excusé(s) : MM. Lahorgue (procuration à M. Baudry), Klisz (procuration à M. Davril) et Bigoteau.

Secrétaire de séance : M. Francis Davril

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

N°9-1 : Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2015 du B.A. du lotissement du golf

Excédent de fonctionnement reporté	49.869,19 €
Excédent de fonctionnement 2015	10.684,07 €
Ou Déficit de fonctionnement 2015	
Total excédent de fonctionnement	60.553,26 €
Ou Total déficit de fonctionnement	

Excédent d'investissement reporté	
Ou Déficit d'investissement reporté	14.392,83 €
Excédent d'investissement 2015	
Ou Déficit d'investissement 2015	565,64 €
Total excédent d'investissement	
Ou Total déficit d'investissement	14.958,47 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2015 s'établissent comme suit :

Dépenses d'investissement reportées	0.00 €
Recettes d'investissement reportées	0.00 €
Solde positif	0.00 €
Ou Solde négatif	0.00 €

AFFICHÉ LE : 28/04/2016
RETIRÉ LE :



64200

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement sur la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser) :

Besoin d'autofinancement	14.958,47 €
--------------------------	--------------------

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	14.958,47 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recette)	45.594,79 €
Ou report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépense)	14.958,47 €

Vote : 15

Pour : 17 (dont 2 procurations)

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
P. Baudry

